



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 7 mars 2025

Délibération n° CA 2025_03.03

Adoption du Rapport d'activités 2024 de l'Etablissement

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 331-8 et R. 331-23 et R. 331-25;

Vu le décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 modifié, créant le Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté du Préfet des Bouches-du-Rhône en date du 14 février 2025, modifiant l'arrêté ministériel du 25 février 2019 portant nomination des membres au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2022 portant nomination de la directrice de l'établissement public du Parc national des Calanques ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national adopté le 14 janvier 2013 ;

1° Effectif du conseil d'administration : **51**

2° Quorum : **26**

3° Nombre de membres :

30 présents,

15 représentés, ou ayant donné mandat

4° Administrateurs prenant part au vote : **45**

a) Nombre de suffrages exprimés pour : **45**

b) Nombre de suffrages exprimés contre : **0**

c) Nombre d'abstentions constatées : **0**

5° Vote effectué à main levée

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le Directeur et en avoir débattu, **adopte le Rapport d'activités 2024 de l'Etablissement.**

La Directrice s'assure de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Parc national des Calanques conformément aux dispositions du décret n° 2009-377 du 3 avril 2009 relatif aux parc nationaux (NOR : DEVN0826323D).

Fait à Marseille, le 7 mars 2025

Le Président du Conseil d'Administration,

A blue ink signature in cursive script, appearing to read "Didier REAULT".

Didier REAULT

La Directrice,

A blue ink signature in cursive script, appearing to read "Gaëlle BERTHAUD".

Gaëlle BERTHAUD